

DEPARTEMENT DE LA DROME

COMMUNE D'ALLAN

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 01 février 2022

Nombre de membres afférents : 18

En exercice : 18 Qui ont pris part à la délibération : 13

Date de la Convocation : 27/01/2022

Date d'affichage : 28/01/2022

L'an deux mil vingt- deux et le 01 février à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le Maire s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de : Monsieur Yves COURBIS, Maire.

Présents : Jean- Michel GAMORE- Mylène DELORME - GAUTHIER Laurent- Joël MALIGNIER- - Jean- Luc MONTAGNER- David MAGNET- Aurélie SYLVESTRE- Patrice TETARD- Laure DUCHAMP- Alexandra CHABANIS.

Excusés : Véronique AUGIZEAU- Jean GRANGER- Christophe GRANGER (pouvoir donné à Jean- Michel GAMORE)- Marylin MOUTET- Daniel PEYROL- Céline POIRRIER- Nathalie MARECHAL (excusée pouvoir donné à Laure Duchamp)

Aurélie SYLVESTRE a été nommée secrétaire de séance.

Délibération 2022- 08 : Demande de subvention auprès des services de la Région Auvergne Rhône Alpes dans le cadre de son dispositif « réaliser des opérations d'aménagement dans ma commune » pour la poursuite des travaux Route d'Espeluche en direction du giratoire vers Montboucher/ Création d'une circulation différenciée véhicules à moteur/mode doux.

Monsieur le Maire rappelle que la présente opération a fait l'objet d'un concours de la Région au titre du bonus ruralité et des fonds issus du plan de relance pour la première tranche de réalisation des travaux d'aménagement et de revitalisation du centre- bourg dont les travaux principaux sont en cours d'achèvement.

Ces travaux ont permis l'aménagement et la valorisation de l'entrée du centre bourg encouragés par l'embellissement, l'accessibilité du carrefour de l'église, de la placette de la fontaine et par la sécurisation des accès et des circulations au niveau du carrefour.

Les travaux, objets de la demande de subventions permettront une continuité du cheminement piéton et mode doux type vélo afin d'assurer une liaison sécurisée entre le centre, le déplacement des écoles et du périscolaire vers les équipements d'animation culturels et sportifs. La piste de pump track inaugurée en 2021 oblige d'autant plus la Commune à prioriser ces travaux.

Le coût global des travaux pour cette nouvelle tranche est estimé à environ 470 000 € HT mais le coût prévisionnel éligible (hors travaux de voirie et de réseaux humides) s'élève à 330 000 € HT. A cela peuvent s'ajouter les frais de maîtrise d'œuvre (Etudes préliminaires mission complète) à hauteur de 50 353 € HT et une marge tolérée pour les imprévus à hauteur de 5% du montant des travaux éligibles chiffrée à 16 500 € soit un total de 396 853 € HT.

Ainsi, le plan de financement prévisionnel envisagé pour cette nouvelle tranche est détaillé ci-après :

| Ressource | Date d'obtention | Montant prévisionnel (HT) |
|---|------------------|---------------------------|
| Etat (DETR ou DSIL) - Avec Bonification introduction de clauses sociales dans les marchés publics | Demande en cours | 119 055, 90 |
| Conseil Départemental | Demande en cours | 99 213, 25 |
| Région Auvergne- Rhône- Alpes | Demande en cours | 75 000 |
| Sous-total des aides publiques | | 293 269, 15 |
| Part du demandeur | Fonds propres | 103 583, 85 |
| | Emprunt | |

L'ordre de service de démarrage des prestations sera délivré au cours du dernier trimestre 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à L'UNANIMITE

- **d'adopter** le plan de financement prévisionnel exposé ci-dessus
- **de solliciter** auprès des services de la Région Auvergne Rhône-Alpes dans le cadre de son dispositif « Réaliser des opérations d'aménagement dans ma commune = » une demande de subvention pour la réalisation du projet susmentionné inscrit par ailleurs dans le CRTE piloté par la Communauté d'Agglomération Montélimar Agglomération.

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0


Yves COURBIS,

Maire

